

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 15 juin 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	31 mars 2023	15 juin 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 11 dossiers sur 41.</li> <li>- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers sur 41.</li> <li>- Les dossiers financiers sont tenus et complets.</li> </ul> <p>Discussion avec l'administratrice à propos du renouvellement 2023-2024, de la trousse d'ouverture d'un nouveau permis.</p> <p>Pendant ma visite, les enfants arrivent de l'école et sont en jeu libre.</p>

original signé par  
Sylvie Richardson

15 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date